



AVIS DE COURSE

Championnat de Ligue Pays Des Pays de Loire Dériveurs J2 420, ILCA, 29Er

Le dimanche 31 mars 2024

Pointe Saint Gildas Préfailles

Grade 5A

Organiser par :

SNO – Sport Nautique de l'Ouest

En collaboration avec :



La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FF Voile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 - les règlements fédéraux
- 1.4 Le règlement championnat de Ligue 2023/2024
- 1.5 Les règles de classes

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles avant 12hr00 le vendredi 29 mars 2024 sur la page du club.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 **Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante :**
[Lien vers tableau officiel](#)

3 COMMUNICATION

- 3.1 **Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse**
[Lien vers tableau officiel](#).
- 3.2 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les dériveurs des classes ILCA 4, ILCA 6, ILCA 7, 420, 29er, IND.
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
 - 4.2.1
 - a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
 - Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - La licence Club FF Voile mention « compétition » valide
ou
 - La licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
 - b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- c. une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

- 4.4** Les bateaux peuvent se préinscrire en ligne avec le lien suivant : <https://www.snonantes.fr/event-details/championnat-de-ligue-des-pays-de-la-loire-deriveurs-sl-5-j2>
- 4.5** Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- 4.6** Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : voir le tableau au chapitre 5.1

5 DROITS A PAYER

- 5.1** Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au <i>27 mars 2024 Minuit</i>	Droits d'inscription après le <i>28 mars 2024</i>
<i>ILCA 4 ILCA 6 ILCA 7</i>	<i>14€</i>	<i>18€</i>
<i>420 29 Er</i>	<i>28€ par bateau</i>	<i>36€ par bateau</i>

8 PROGRAMME

- 8.1** Confirmation d'inscription au PC Course :

Date	De	À
<i>31 mars 2024</i>	<i>9h00</i>	<i>10h00</i>

- 8.4** Nombre de courses :

Classe	Nombre
<i>Toutes les classes</i>	<i>Courses à suivre</i>

- 8.5** L'heure du signal d'avertissement de la première course du **dimanche 31 mars 2024** est prévue à **10h30**. Un briefing coureur se tiendra à **09hr30**.
- 8.6** Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après **16h30**.

11 LIEU

- 11.1** L'Annexe 1 à l'AC fournit le plan du lieu de l'épreuve.
- 11.2** L'Annexe 2 à l'AC indique l'emplacement de la zone de course.

12 LES PARCOURS

Les parcours sont de type construit, ils sont consultables dans les annexes des IC

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 *n'est pas modifiée*.

14 CLASSEMENT

- 14.1** Le système de classement est le suivant : Système de point a Minima
- 14.2** **1** course validée est nécessaire pour valider la compétition.
- 14.3** b) Quand **3** courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

- 15.1** [DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par *pavillon jaune* **régate en noir**
- 15.2** [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous

les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

15.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FF Voile s'appliquera.

15.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord:

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Les prix seront distribués comme suit à la discrétion du club

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter *le club par téléphone ou par email :*

Sport Nautique de L'ouest :

Tél : 02 40 50 81 51

Email : Info@snonantes.fr

Horaires des marées (Pornic) :

DIMANCHE 31

 **Marée basse** 03h00 1.63m

 **Marée haute** 08h10 4.76m

 **Marée basse** 15h18 1.92m

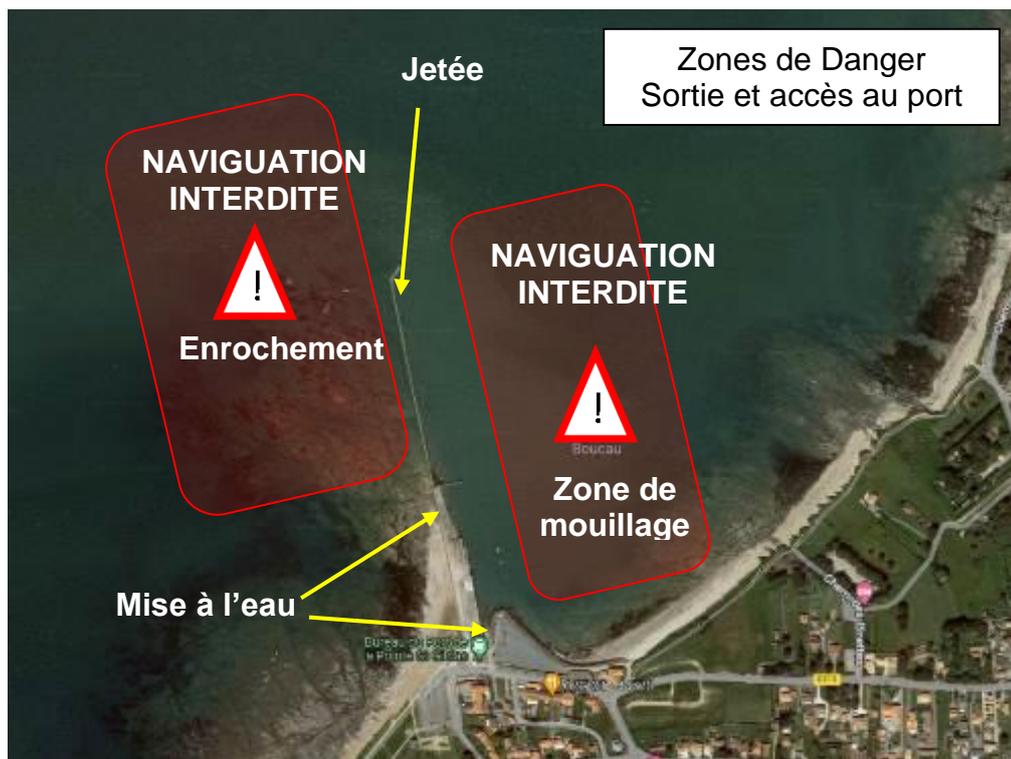
 **Marée haute** 20h34 4.68m

59

53

ANNEXE 1

Plan du lieu de l'épreuve



ANNEXE 3

AUTORISATION PARENTALE GENERALE 2023/2024

● Série -----●

Je soussigné(e), (nom prénom du tuteur légal) :

Adresse :

.....

Téléphone : _____

Autorise l'enfant (nom prénom) : _____

Né le : _____ / _____ / _____ à

N° de licence | | | | | | | | club:

.....

- A participer à l'ensemble des régates du Championnat de Ligue de Voile des Pays de la Loire du 1er septembre 2023 au 30 juin 2024 :

-
-
-
-
-
-

- Autorise également les organisateurs :

A prendre en cas d'urgence toute mesure nécessaire pour la sauvegarde de mon enfant

A prendre toute disposition médicale vis à vis de lui, y compris son transport dans un établissement hospitalier. A prendre toute disposition que réclameraient des circonstances imprévues pour le maintien de la discipline ou de la sécurité des enfants.

- Atteste que mon enfant a la capacité de nager 25m
- Autorise la Ligue de Voile des Pays de la Loire et les clubs de voile accueillant ces épreuves à utiliser et à publier les photographies, films, enregistrements sur lesquels mon enfant peut figurer dans le cadre de sa participation.

Il est convenu, que la publication ou diffusion de l'image de l'enfant, ainsi que les légendes ou commentaires accompagnant cette publication ne devront pas porter atteinte à sa dignité, vie privée et réputation. Cette autorisation reste valable sans limitation de durée. Contrepartie : la présente autorisation de publication est consentie à titre gratuit.

Fait à

le _____

Signature de la personne responsable précédée de la mention « *Lu et approuvé* »
